

**Conseil Départemental du Val-de-Marne**  
**Séance du 18 mars 2019**

Vœu présenté par M. Nicolas Tryzna, conseiller départemental

au nom des élu(e)s du groupe Les Républicains – Val-de-Marne Autrement

***Le vœu amendé est adopté à l'unanimité.***

---

**Vœu pour l'égalité de tous les lycéens et lycéennes.**

CONSIDÉRANT que la réforme du baccalauréat fait disparaître les séries en voie générale, remplacées par un parcours « choisi » par chaque lycéen(ne) en fonction de ses goûts et de ses ambitions ;

CONSIDÉRANT qu'en plus du socle commun les lycéen(ne)s devront choisir 3 spécialités en Première, puis 2 en Terminale parmi les 12 matières suivantes : Arts, Biologie & écologie, Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Langues, Littérature, Langues et cultures de l'Antiquité, Mathématiques, Numérique et sciences informatiques, Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre, Sciences de l'ingénieur, Sciences économiques et sociales ;

CONSIDÉRANT que le Ministère a listé 7 spécialités principales (histoire-géographie; humanités-littérature et philosophie ; langues-littératures et cultures étrangères ; mathématiques ; physique-chimie ; SVT; SES) ;

CONSIDÉRANT que le nombre de spécialités enseignées dans les lycées val-de-marnais varie de 4 à 10 ;

CONSIDÉRANT qu'au moins l'une de ces spécialités ne sera pas proposée dans 6 lycées publics du Val-de-Marne Langevin-Wallon à Champigny-sur-Marne, Pauline Roland à Chevilly-Larue, Edouard Branly à Créteil, Louis Armand à Nogent-sur-Marne, François Mansart à Saint-Maur-des-Fossés, Adolphe Chérioux à Vitry-sur-Seine) ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des lycées du Val-de-Marne doivent-être sur un même pied d'égalité ;

CONSIDÉRANT que pour pallier ces manques, l'Académie propose que les lycéen(ne)s suivent les spécialités qui les intéressent dans un autre établissement à proximité ou par correspondance ;

CONSIDÉRANT que cette situation entraîne des disparités territoriales et sociales importantes qui sont de matière à entraver la liberté de choix des lycéen(ne)s et de leur famille ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

RÉAFFIRME son attachement à l'École de la République et notamment au principe d'égalité d'accès à l'offre éducative.

REFUSE la rupture d'égalité entre les territoires et la mise en concurrence des établissements découlant de l'application de la Réforme du Bac en Val-de-Marne.

DEMANDE au rectorat de faire en sorte que l'ensemble des lycées du Val-de-Marne offrent au moins les 7 spécialités principales à la rentrée.